**INFORMATION SBA**

[](http://www.sba63.fr/)

Lors du Comité syndical du 7 décembre 2019, il a délibéré ce qui suit :

**« Il est à noter que lorsque le bac présenté à la collecte est trop plein et déborde, il est levé deux fois consécutives pour collecter la totalité de son contenu. Il est alors comptabilisé deux fois. »**

Ainsi, les équipes de collecte seront désormais actives face à ces cas précis de débords, sacs par terre ou sur le bac.

- Une première phase de sensibilisation débute ces prochains jours lors des tournées de collecte. Les usagers présentant des bacs trop plein trouveront sur leur bac le cintre bleu en pièce jointe. Ce document explique les nouvelles règles de facturation et les solutions proposées aux foyers. Ce cintre sera accroché au bac autant de fois que nécessaire.

- Ensuite, à compter du 1er avril 2020, les bacs trop plein seront facturés deux fois. Un cintre rouge sera déposé sur le bac.

Les équipes du SBA restent à votre disposition pour toutes questions.